

DESTINATAIRES : À tout le personnel clinique et aux médecins utilisateurs du laboratoire de l'Hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEURS : Audrey Ouellet, Chef de service de laboratoire
Direction régionale des laboratoires
Laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

Nicolas Poissant-Gilbert, Chef de service à la transformation numérique
Direction de la Transformation et de la Santé Numérique (DTSN)

DATE : Le 23 mai 2024

OBJET : **RAPPEL - Changement à l'ordonnance déploiement interface DCI /SILP**

Veillez prendre noter qu'à compter du 4 juin 2024, le laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge passera au nouveau SILP. À terme, ce projet vise une interopérabilité et une intercommunication entre tous les laboratoires du Québec et présentera plusieurs avantages pour le prescripteur et les usagers.

Ce changement s'accompagne de plusieurs changements potentiellement significatifs au niveau préanalytique.

Ci-dessous, vous retrouverez les principaux changements à prévoir lors du passage SILP :

APPLICATIONS AU BUREAU

Il y aura maintenant une application pour la saisie des analyses de biochimie, d'hématologie et de microbiologie et une seconde application pour la saisie des analyses de banque de sang, de pathologie et de cytologie



TABLE DE PRÉFÉRENCE

Les tableaux de saisies d'ordonnance seront modifiés. Il sera alors très important de vérifier l'analyse saisie et de ne pas saisir avec les numéros de lignes connus puisque ceux-ci auront changé.

Lieu	Nom	Numéro	No visite	Sexe	Âge	Médecin
DEP EC	Vancouver, Canucks	8000427		F	44A	TestKBA,M
#	Options SVP MAX 15 ORDONNANCES À LA FOIS. FAIRE EN 2-3 ÉTAPES AU BESOIN.					
1	Acide urique					
2	Albumine					
3	Alcal.Phos (ALP)					
4	Amylase tot.					
5	ANA					
6	Anal.urine 12					
7	AST & ALT 2					
8	B12 & Folate 2					
9	Bili. c&t 2					
10	C3 & C4 2					
11	Calcium					
12	CEA					
13	Chlamy/Gono					
14	CK					
15	Clair.creat					
16	Coag (INR)					
17	Cortisol					
18	CRP(ProCRéa)					
19	Créatinine					
20	Créatin/urée					
21	Cult. gorge					
22	Cult. selle					
23	Cult.vaginale (Frottis)					
24	Cult. urine					
	Prescrire Cytologie dans application Banque de sang - Patho - Cyto					
25	Électrophorèse					
26	Électrolyte					
27	Estradiol					
28	Bilan ferrique					
29	Ferritine					
30	Fit Test (SangSelle)					
31	FSC					
32	FSH					
33	GGT					
34	Glucose ac					
35	Hémo.glyquée					
36	Hélicobacter fécal					

Sélectionner procédure(s) ou Entrer mot(s) partiel(s) ou Choisir option:

BIOCHIMIE :

Analyses	Changement
Analyses en séries (ex. : hyperglycémie provoquée, stimulation à l'ACTH, etc.)	Afin d'être en mesure d'avoir l'heure réelle de prélèvement pour chacun des tubes, une ordonnance devra être saisie pour chaque temps de prélèvement
Analyse confirmation glucose	L'Analyse confirmation de glucose sera remplacé par le glucose quelconque (doit être prélevé selon l'ordonnance collective)
Allergènes	Vous devrez saisir chaque allergène unitairement (ex. : pollen, blanc d'œuf, poussières, etc.). Pour les allergènes inexistants, vous devrez saisir IgE spécifique. Svp, continuer à joindre la requête avec les tubes de prélèvements.

HÉMATOLOGIE :

Analyses	Changement
PT 1/1 et PTT 1/1	Devra maintenant être demandé par le prescripteur. Il ne sera plus ajouté par le laboratoire d'emblée lorsque requis.

TOUS LES SECTEURS :

- Dorénavant, une analyse prescrite qui ne répond pas aux règles de l'INESS sera automatiquement annulée par le système informatique (ex : vitesses de sédimentation sans information clinique pertinente ou Hba1c demandé avec un intervalle de moins de 90 jours depuis la dernière demande). L'analyse sera donc automatiquement annulée et il n'y aura pas d'impression d'étiquette pour cette analyse;
- Si vous voulez vérifier la raison pour laquelle votre étiquette n'a pas imprimé, vous devrez consulter le dossier Harris Flex de l'utilisateur et vous pourrez alors visualiser la raison de l'annulation;
- Une analyse peut aussi être déclenchée selon une règle de l'INESS, vous devez prélever cette analyse.

Vous pourrez également constater que les questions obligatoires à l'ordonnance pourraient être modifiées afin de s'arrimer avec le système informatique des laboratoires provinciale (SILP).

Plusieurs modifications de nom d'analyse à l'ordonnancement ont été apportées, veuillez vous référer au répertoire d'analyses :

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/laboratoire/repertoire-des-analyses-et-documents-de-prelevement-associes>

Vous pourrez consulter l'ensemble des communications sur la page des laboratoires dans l'Intranet sous l'onglet « Système informatique des laboratoires provincial (SILP) » ainsi que sur la page de la direction de la transformation et de la santé numérique sous l'onglet « Dossier clinique informatisé (DCI Harris Flex) ».

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-regionale-des-laboratoires/systeme-informatique-des-laboratoires-provincial-silp>

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-de-la-transformation-et-de-la-sante-numerique/projet-de-dossier-clinique-informatise>

Merci de votre collaboration.